

CKV Centrale Kredietverlening



Fiche d'information produit (décembre 2018)

Ce document résume les principales caractéristiques des comptes à terme en Euro de CKV Centrale Kredietverlening N.V. conformément aux recommandations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Les informations indiquées ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement. **Veillez lire ces informations attentivement.**

Nature du produit	Compte à terme
Type de produit	Compte à terme à maturité déterminée
Emetteur	CKV Centrale Kredietverlening N.V. (ci-après „Banque“) Mannebeekstraat 33 8790 Waregem, Belgique Immatriculée auprès du registre du commerce belge sous le numéro BE 0400.040.965
Rendements potentiels	Les maturités et taux de rendement sont accessibles et visibles soit sur notre page internet www.raisin.fr , dans la description des différentes offres de comptes à terme, soit sur votre compte Raisin personnel (pour les clients déjà enregistrés) dans la rubrique <i>Les offres</i> (cliquer sur <i>Détails</i>)
Montant d'investissement minimum- / maximum	5.000 EUR / 100.000 EUR
Garantie des dépôts	Jusqu'à 100.000 EUR par client et par banque
Disponibilité des fonds	Pas de possibilité de résiliation anticipée (voir détails en Point 6)
Prolongation à maturité	Prolongation possible entre 28 et 5 jours avant l'échéance du compte La prolongation se fait en ligne (voir détails en Point 5)
Fiscalité	Le taux de l'impôt retenu à la source s'élève à 30%. Il peut être réduit à 0% (voir détails en point 3)
Frais	Aucun

Documents nécessaires

- Nous avons besoin d'une copie (papier ou digitale) d'une pièce d'identité en cours de validité. Celle-ci peut être une carte d'identité (recto et verso) ou un passeport (avec photo+ signature visibles).
- En cas **d'adresse actuelle ne correspondant pas à l'adresse dans votre pièce d'identité**, nous avons besoin d'un **Certificat de résidence fiscale**. Ce document est nécessaire pour l'ouverture du compte. Veuillez soumettre le formulaire complet à votre centre des impôts. La Banque doit recevoir le document avant l'ouverture du compte.
- Nous avons besoin de la **Déclaration de retenue d'impôts à la source pour les non-résidents**.
- Veuillez fournir un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture de gaz, d'électricité etc).
- L'ouverture du contrat ainsi que sa prolongation se font sur le site de banque en ligne.

Ce document résume les principales caractéristiques des comptes à terme de la Banque conformément aux recommandations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Les informations indiquées ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement. **Veillez lire ces informations attentivement.**

1. Description du produit

- a) Devise
- b) Montant d'investissement minimum- / maximum
- c) Garantie des dépôts

Un compte à terme est un placement à durée déterminée auprès d'un établissement bancaire. Grâce un dépôt unique, le capital est investi pour un taux d'intérêt fixe et pour une durée déterminée par avance. A la fin de la durée du compte à terme, le client reçoit le capital investi et les intérêts.

EUR

5.000 EUR / 100.000 EUR

Remarque : par personne, le plafond de fonds placés auprès de CKV Centrale Kredietverlening N.V. ne peut excéder 100 000,00 EUR. Si vous détenez déjà des fonds auprès de CKV Centrale Kredietverlening N.V., le montant maximal pouvant être déposé auprès de CKV est réduit en conséquence (100 000,00 EUR minorés du montant déjà déposé).

Les fonds investis auprès de CKV Centrale Kredietverlening N.V. sont protégés par le fonds Belge de garantie des dépôts jusqu'à un montant de 100 000,00 EUR par banque et par client. Si le remboursement est effectué par le fonds de garantie des dépôts, les fonds seront restitués en euros.

Au sein de l'UE, les exigences minimales concernant les systèmes de garantie des dépôts ont été harmonisées par les directives 94/19/CE, 2009/14/CE et 2014/49/UE.

2. Rendements potentiels

Les maturités et taux de rendement sont accessibles et visibles soit sur notre page internet www.raisin.fr, dans la description des différentes offres de comptes à terme, soit sur votre compte Raisin personnel (pour les clients déjà enregistrés) dans la rubrique *Les offres* (cliquer sur *Détails*)

Taux de rémunération (**valide à partir du 19 décembre 2018**)

Maturité	TRAAB
12 mois	0,10%
24 mois	0,35%
36 mois	0,35%
48 mois	0,50%
60 mois	0,55%
84 mois	0,60%
96 mois	0,65%
120 mois	0,70%

Les intérêts annuels courus sont capitalisés et versés une fois le compte arrivé à maturité (composition des intérêts).

Les taux d'intérêt sont applicables pour la durée totale du contrat. Les intérêts sont crédités sur votre Compte Raisin auprès de Keytrade Bank une

fois le compte à terme arrivé à maturité, à condition que vous n'ayez pas choisi de prolonger le compte avec capitalisation des intérêts. **Aucun intérêt n'est payé avant échéance du placement.**

Méthode de calcul des intérêts : la méthode utilisée est la base exacte/365. Dans ce cas, la durée d'une année est toujours de 365 jours, même en cas d'année bissextile.

3. Fiscalité

En tant que personne privée investissant dans un compte de dépôt à terme, vous serez soumis au paiement de l'impôt dans le pays où vous êtes résident fiscal. Les gains des intérêts doivent être déclarés dans votre déclaration d'impôt sur le revenu. Nous mettrons préalablement à votre disposition tous les outils nécessaires y afférant.

La Belgique applique une retenue à la source de 30%, il est possible d'éviter cette retenue à la source. Pour cela, vous devrez nous fournir :

- un Certificat de résidence fiscale ; et
- la Déclaration de retenue d'impôts à la source pour non-résidents.

Nous vous rappelons que la fiscalité applicable dépend de votre situation personnelle, et que des modifications de la fiscalité sont possibles. Pour toute question fiscale personnelle, veuillez-vous adresser à un conseiller fiscal.

4. Frais

Frais d'ouverture de compte : aucun

Frais de tenue de compte : aucun

Frais de distribution : la Banque verse une commission à Raisin France SAS et Raisin GmbH pour l'intermédiation des produits. Aucun frais ne vous est facturé.

5. Prolongation à maturité

Vous pouvez prolonger votre compte à terme **de 28 à 5 jours avant l'échéance du compte**. Si vous décidez de prolonger votre compte, les intérêts courus peuvent être réinvestis avec les fonds déposés ou être payés, le choix vous appartient.

Vous pouvez également choisir un compte à terme CKV Centrale Kredietverlening N.V. avec une durée différente. Aucune demande écrite n'est nécessaire pour la prolongation du compte à terme. Il peut être conclu entièrement en ligne.

Si la prolongation n'est pas demandée, le capital et les intérêts de votre compte à terme sont virés automatiquement à la date de maturité vers votre Compte Raisin auprès de Keytrade Bank.

6. Disponibilité des fonds

Il n'est pas possible de disposer des fonds déposés au cours de la durée du compte (pas de résiliation anticipée).

7. Risques

Risque émetteur : le remboursement du placement à terme est soumis au risque d'insolvabilité de la Banque.

Risque de paiement : dans certains cas très exceptionnels, la libre-circulation des capitaux peut être restreinte au sein de l'UE.

D'autres risques, tel que le risque de devise, le risque de marché, le risque commercial, le risque de taux d'intérêt, ne sont **pas** encourus.

- 8. Droit de rétractation** Conformément aux Conditions Générales de Banque, le Client a le droit de se rétracter sans donner de motif dans un délai de 14 jours. La Banque créditera alors le montant déposé sur votre compte Raisin.